

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Lutte contre les inondations fluvio-maritimes - Adhésion de la CUB au SMIDDEST - Fixation contribution - Décision - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La tempête XYNTHIA du dimanche 28 février 2010 a malheureusement mis en lumière la réalité des éléments d'informations rassemblés au cours des mois précédents sur la vulnérabilité des territoires bordant l'estuaire de la Gironde. Depuis cette date, sous l'impulsion des préfets des départements de Charente, Charente-Maritime et Gironde, des sous préfets d'arrondissements et de leurs services décentralisés en région, les réunions de diagnostics et de collectes de données issues des retours d'expérience de cette dernière tempête, se sont multipliées.

En marge des interventions d'urgence suite à la tempête XYNTHIA coordonnées par les Préfets de région –dont le déblocage de financements pour les travaux urgents de remise en état des digues sur les fonds FEDER- une mission parlementaire vient d'être mise en place et cherche à identifier les freins et leviers permettant de déboucher très rapidement, d'une part sur une politique de soutien financier de l'Etat, d'autre part sur des traductions législatives anticipant la mise en place ou la révision des Plans de Prévention des Risques.

La CUB, engagée depuis plusieurs mois déjà aux côtés de ses partenaires SMIDDEST, SYSDAU et Etat dans la production du Référentiel Inondation Gironde, a accumulé des éléments de connaissance, au travers de l'élaboration de son schéma directeur d'aménagement des zones inondables. Cette étude a permis de vérifier l'équilibre de nos hypothèses de développement urbain et d'être aujourd'hui force de proposition pour la protection de son territoire.

Dans ce contexte il est proposé l'adhésion de la CUB au SMIDDEST, structure qui apparaît comme étant adaptée à mener une coordination pertinente concernant la vulnérabilité des biens exposés aux risques d'inondations liés aux phénomènes d'origine fluvio-maritime.

Confirmation de la vulnérabilité du territoire girondin

En partenariat avec le SYSDAU, le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) et l'Etat, la CUB est engagée dans l'élaboration d'un schéma de gestion du risque inondation de l'estuaire basé sur la définition et la modélisation de nouveaux événements de référence et la compréhension de leurs impacts :

Le Référentiel Inondation Gironde (RIG).

La première phase de cette étude a permis de caler le modèle et de valider, à l'occasion du Comité de Pilotage du 8 février dernier le nouvel événement de référence s'appliquant au territoire de la CUB dénommé de type « tempête de 1999 », et qui supplante le « centennal » pris en référence jusqu'alors dans les Plans de Prévention du Risque Inondation.

Les partenaires doivent maintenant se prononcer sur l'élaboration d'un schéma de gestion du risque pour clore cette 1^o phase d'études et lancer les études détaillées de la seconde phase.

Celui-ci doit :

- définir l'organisation et la gouvernance des acteurs par grand bassin de cohérence hydraulique ;
- donner les éléments techniques permettant d'évaluer la vulnérabilité de chacun des territoires estuariens et les mesures de protection à prendre pour réduire cette vulnérabilité ;
- faire valider les principes de solidarité des territoires entre eux et d'identification à l'échelle de l'estuaire des secteurs à enjeux de développement urbain et de compensation de crues.

La réalisation du schéma directeur des zones inondables de la CUB a permis d'anticiper ces résultats à l'échelle de notre territoire, en particulier en identifiant clairement nos secteurs stratégiques (zones très denses ou à activités stratégiques) les enjeux par familles de risques et les marges de manœuvre pour compenser leurs mesures de protection.

Nécessité d'organiser les acteurs dans l'attente des décisions de l'Etat

A ce jour, les pistes de travail, engagées notamment par la mission parlementaire, sont les suivantes : remboursement des biens non assurables des collectivités locales, possibilité de rendre directement opposables les PPRI dans les actuels PLU, droit de délaissement des propriétés hors zones noires à l'Etat ou aux collectivités locales. Sur le plan financier, les hypothèses portent sur la mise en place d'un plan digue permettant de ne financer exclusivement que les digues et non l'ensemble des ouvrages associés à la lutte contre les inondations, ce qui est insuffisant et non cohérent, et ce à hauteur de 50 % (40 % au titre des fonds du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, 10 % au titre du FEDER). Ce n'est qu'au terme du rapport qui sera rendu par les parlementaires que les modalités de sélection des dossiers et d'attribution des fonds seront précisées par l'Etat.

Suite à la tempête, le Préfet a la volonté d'accélérer le point 1 du schéma de gestion du RIG, à savoir l'organisation des acteurs, et le passage en phase opérationnelle. Aussi, a-t-il invité, à l'occasion d'une réunion organisée le 19 avril dernier, communes, intercommunalités et syndicats, à mutualiser leurs interventions et à les coordonner. Il a également entériné la montée en compétence du SMIDDEST pour assurer une mission de coordonnateur et de porteur des dossiers de demande de financements et de travaux, soit au titre du plan digue, soit au titre de l'appel à projet PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Adhésion au SMIDDEST pour garantir la prise en compte des enjeux communautaires

Le SMIDDEST, syndicat mixte regroupant les conseils généraux de Gironde et de Charente maritime, et les deux Régions Aquitaine et Poitou Charentes, et établissement public de bassin depuis 2007, s'est vu confier par le Préfet le suivi, l'animation et le pilotage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux estuaire, du RIG et donc dernièrement de la coordination des dossiers de subvention au titre du risque inondation. Son territoire d'action correspond en effet aux limites physiques nécessaires pour appréhender ces problématiques de gestion des milieux humides et de risque.

Conformément au rapport au Bureau du 18 février dernier, et pour s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts et des enjeux de son territoire, il apparaît souhaitable que la CUB adhère à ce syndicat mixte.

Aujourd'hui, les principales compétences du SMIDDEST sont réparties en trois parties entre :

- la gestion des programmes européens LEADER qui ne concernent pas le territoire de la CUB,
- la valorisation touristique des territoires,
- les problématiques d'environnement, de qualité des milieux aquatiques et du risque inondation depuis son classement en Etablissement Public Territorial de Bassin en 2007.

La composition du comité syndical est la suivante :

- 3 délégués et 3 suppléants représentant le Conseil Général de la Gironde,
- 3 délégués et 3 suppléants représentant le département de la Charente-Maritime,
- 1 délégué et 1 suppléant représentant la Région Aquitaine,
- 1 délégué et 1 suppléant représentant la Région Poitou Charentes.

Auxquels s'ajoutent les présidents de chacune des collectivités membres ou les représentants qu'ils désignent pendant toute la durée de leurs mandats.

Les montants de contribution sont fixés ainsi :

- 110.000 € pour chacun des Conseils Généraux,
- 55.000 € pour chacune des Régions.

Concernée par les problématiques environnementales et la valorisation touristique de la Garonne, et suite à la validation du Comité Syndical du SMIDDEST en date du 11 juin dernier, il est décidé, pour l'année 2010, que la représentation de la CUB sera la suivante :

- le président de la Cub ou son représentant,
- 1 délégué et 1 suppléant

soit 2 membres siégeant, correspondant à un montant de contribution de 55.000 € (montant retenu en 2009).

Pour les années suivantes et sous réserve d'un avis favorable des membres du SMIDDEST, il sera proposé que la représentation de la CUB passe à quatre membres.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création de l'Instance Départementale de Régulation (I.D.R.),

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.),

Vu le Référentiel Inondation Gironde (R.I.G.),

Vu l'étude du Schéma directeur d'aménagement et de développement durable des zones inondables de la C.U.B.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'en raison des problématiques de gestion des milieux humides et de la vulnérabilité au risque inondation des territoires bordant l'estuaire de la Gironde.

Que le territoire d'action du SMIDDEST est le plus adéquat pour la prise en compte des intérêts et des enjeux communautaires sur ces problématiques.

DECIDE :

Article 1 :

D'adhérer au Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST).

Article 2 :

Que la contribution de la Communauté Urbaine de Bordeaux, fixée à 55.000 €, sera imputée au budget principal de l'exercice 2010 sur le chapitre 65, le compte 6554, la fonction 8310, CRB D400.

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à signer les statuts et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. PUJOL s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Maurice PIERRE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2010